

Bruxelles, le 8 décembre 2017
(OR. en)

15494/17

Dossier interinstitutionnel:
2017/0320 (NLE)

FISC 351
ECOFIN 1098

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL autorisant la Suède à appliquer des taux d'accise réduits sur l'électricité consommée par les ménages et les entreprises du secteur des services situés dans certaines zones du nord de la Suède, conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE – Adoption

1. Le 1^{er} décembre 2017, la Commission a transmis au Conseil la proposition de décision d'exécution du Conseil visée en objet. Cette proposition vise à continuer à autoriser la Suède à appliquer un taux d'accise réduit sur l'électricité consommée par les ménages et les entreprises du secteur des services situés dans certaines zones du nord de la Suède.
2. Lors de leur réunion du 4 décembre 2017, les Attachés fiscaux ont marqué leur accord sur le projet de décision d'exécution, dont le texte figure dans le document 15312/17. Les délégations danoise, française, polonaise et la délégation du Royaume-Uni ont formulé des réserves d'examen parlementaire. Depuis, ces réserves ont été levées.
3. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 15365/17;
 - décide de faire publier au Journal officiel la décision d'exécution du Conseil visée en objet avant la fin de l'année 2017.